

24 avril 2018

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter, dans le cadre des réunions d'information proposées par la commission Information-Formation de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM 54), à une session sur :

## La dématérialisation des marchés publics

**Mardi 25 septembre 2018**

de 15h à 18h

Espace Louis Aragon

67 route de Briey à **AUDUN-LE-ROMAN**

**Jeudi 27 septembre 2018**

de 15h à 18h

Au siège de l'ADM 54

80 boulevard Foch à **LAXOU**

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**, sont applicables **des nouvelles obligations majeures** pour les communes et EPCI en matière de dématérialisation des marchés publics. **Sur une plateforme de dématérialisation**, pour les achats dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, vous devrez :

1. mettre à disposition l'avis de publicité et les documents de la consultation ;
2. recevoir les offres des entreprises ;
3. publier les données importantes de vos marchés.

Avec cette révolution des pratiques, les questions qui se posent sont notamment les suivantes :

- comment remplir les nouvelles obligations ? Via la plateforme X-MARCHES de la SPL X-DEMAT ?
- les entreprises peuvent-elles encore utiliser le papier pour leurs offres ?

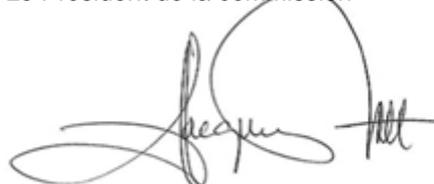
Pour répondre concrètement à ces questions, interviendront lors de ces sessions **Mme Valentine DUHAUT** et **M. Hervé RICHARD**, respectivement responsable du service juridique et correspondant dématérialisation de l'Association. **M. Philippe RICARD**, directeur de la SPL X-DEMAT, sera présent lors de la session à Laxou.

Je vous rappelle que nos sessions d'information sont gratuites et ouvertes à l'ensemble des élus ou agents territoriaux. Vous pouvez venir accompagné(e) d'élus de votre conseil ou de votre secrétaire de mairie ou DGS.

Inscrivez-vous sur le site internet [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr), onglet « formation » **avant le 20 septembre 2018** ou par email à [secretariat@adm54.asso.fr](mailto:secretariat@adm54.asso.fr) avec le bulletin de participation ci-joint, en y portant les questions que vous souhaiteriez poser. **L'inscription est obligatoire.**

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la commission



Jean-Jacques PIERRET  
Maire de MONTIGNY-SUR-CHIERS

*Le plus beau des mandats mérite le meilleur des services*